



SOCIETE X ASSIGNEE EN JUSTICE

Par **andea**, le **30/11/2010** à **21:46**

COMMUNIQUE IMPORTANT – SOCIETE X ASSIGNEE EN JUSTICE

Nous souhaitons mettre en garde les consommateurs par rapport à la société X. Ce courtier en travaux qui agit sur les sites de réseaux et socialisation s'avère être une entreprise non fiable et c'est le moins que l'on puisse dire. En effet la société X ne respect pas ses obligations contractuelles, abandonne le chantier dont il a la responsabilité après avoir encaissé les acomptes du client et ne donne plus signe de vie. Nous recommandons pour les personnes qui ont été malheureusement victime de ce courtier en travaux X de saisir au plus vite la DGCCRF de son département.

ATTENTION - La société de courtage de travaux X a été assignée en justice au tribunal des référés de Nanterre. Il convient par conséquent de faire preuve de la plus grande prudence en matière de relations d'affaires avec la société Y qui exerce sous le nom commercial X.

Modifié par psychollama

Motif : Allégations dont la preuve n'est pas et ne doit pas être rapportée sur un forum.

Par **andea**, le **01/12/2010** à **21:05**

Merci pour votre message. Vivement que les autorités publiques mettent fin à ses dérives.

Par **Christine75**, le **07/01/2011** à **10:10**

Bonjour,

J'ai travaillé avec un courtier X sur paris et tout s'est super bien passé. Efficace, les travaux ont pris qqs jours de retard à cause des intemperies mais franchement super bon suivi et le courtier ne nous a pas lâché ni son équipe! Donc peut être que ça dépend en effet de la personne qui est en charge du chantier. Néanmoins, je comprends votre énervement il y a tellement de dérives et d'abus on ne sait pas à qui se fier!

Bonne continuation

Modifié par psychollama
Motif : retrait du nom de la société en question